



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 857 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine est propriétaire des édifices, classés en 1975, du domaine Garth comprenant une maison domaniale et une grange-étable en pierre unique au Québec;

CONSIDÉRANT la présence sur le site de milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE la grange-étable est en état de détérioration générale selon une étude réalisée en 2013 par des architectes de la firme FABG mandatée par la Ville de Lorraine et par la direction générale du ministère de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lorraine a autorisé la construction d'un immeuble de condominiums à proximité de la grange-étable;

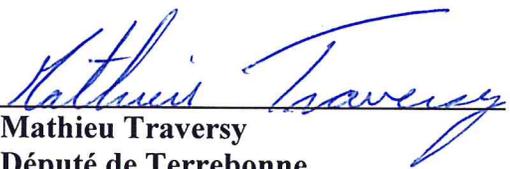
CONSIDÉRANT QUE les vibrations qu'entraînera la construction de l'immeuble pourraient menacer un édifice classé déjà fragilisé;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Pour ces raisons, nous, citoyennes et citoyens du Québec demandons :

- Au ministère de la Culture et des Communications une intervention d'urgence dans le but de faire suspendre la réalisation du projet immobilier mentionné plus haut, tant et aussi longtemps que des travaux de sauvetage n'auront pas été réalisés sur la grange-étable; et
- Au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de faire un examen des lieux afin de déterminer si le projet est conforme aux dispositions de la loi sur la protection des milieux humides.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mathieu Traversy
Député de Terrebonne

07 / 10 / 14
Date de signature de l'extrait